



SYNDICAT UNSA Hôpitaux Civils de Colmar

03.89.12.47.68 / 03.89.12.51.30

<http://www.unsa-hcc.com/>

unsahcc68@gmail.com

Facebook : marcel unsa schickel

Juillet 2019

OCTIME, LE LOGICIEL QUI FAIT JAZZER...

OCTIME a pour vocation de gérer le temps de travail du personnel non médical. Il remplacera à ce titre le VHM institutionnel qui semble avoir fait son temps.

Pour permettre une mise en route optimale de ce logiciel, les représentants du personnel participent depuis plusieurs mois à l'écriture du règlement intérieur.

De quoi s'agit-il ?

D'une espèce de bible commune à l'ensemble de l'établissement qui permettra une lecture identique des règles institutionnelles pour tout le monde.

Seulement voilà !

L'établissement a souhaité profiter de la mise en place d'Octime pour rentrer dans les clous de la réglementation. Ainsi, non seulement le temps de travail sera annualisé, mais de nouveaux critères de fonctionnement seront également mis en place.

A titre d'exemple, nous pensons aux heures à inscrire en cas d'absence pour maladie, aux modalités de reports des congés annuels, aux durées à faire pour obtenir des RTT aux deux jours de temps d'habillage/déshabillage...

Toutes ces règles-là vont changer tout en restant bien évidemment dans le cadre de la légalité.



Le personnel s'en inquiète... Est-ce justifié ?

La réponse est incontestablement oui.

La conséquence directe de cette mise en place d'Octime génèrera des nouveaux modes de fonctionnement dans les unités. Le soir/matin est banni, les désidératas très certainement relayés aux calendes grecques, les séries de matin et d'après-midi feront leur apparition, et que dire des nuits ou le 4/4 actuel n'existera plus.

Pour toutes ces raisons nous avons indiqué au Chef d'établissement que la mise en place d'Octime du 1^{er} janvier 2020 ne doit, dans un premier temps, que concerner les horaires et les conséquences de certaines positions statutaires sur ces horaires.

S'agissant du quotidien du personnel, nous lui avons précisé que l'urgence n'était pas de rigueur pour d'aussi grands bouleversements de fonctionnement.

De nombreuses informations circulent dans l'établissement qui, pour la plupart, sont... justifiées.

Nous vous tiendrons au courant de la suite de cet important changement...

TOUR DE FRANCE - 10 JUILLET 2019



L'étape du Tour de France Saint-Dié-des-Vosges / Colmar se déroulera le 10 juillet 2019. Beaucoup de routes seront bloquées ainsi que les accès entrées et sorties de certains villages.

Pour vous faire une plus grande idée des perturbations possibles, nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture du Haut-Rhin (www.haut-rhin.gouv.fr/) sous la rubrique -> « Actualité » -> Tour de France 2019...

REEMPLACEMENT INOPINE

Nous avons pris connaissance lors du dernier CTE, d'un certain nombre d'informations chiffrées relatif à l'activité et au coût des **remplacements inopinés payés et non pas récupérés**.

Le débat a également porté sur les bénéficiaires possibles de cette procédure.

Ce qui est déjà acté : les personnels paramédicaux bien évidemment, mais également le personnel ouvrier qui bénéficiait déjà de « l'inopiné récupéré ».

Quant aux administratifs et plus précisément ceux travaillant dans les secrétariats médicaux, nous avons insisté pour qu'il soit procédé à une enquête pour connaître le nombre de rappels à domicile dans ce secteur.

En effet, il nous paraît quand même évident que si l'assignation en cas de grève touche également le personnel des secrétariats médicaux, force est de constater que le remplacement d'un agent absent justifié par la nécessité de continuité de service, se doit de bénéficier du remplacement inopiné.